



Borne de recharge électrique publique Formulaire de demande Tarif préférentiel 2025 « Habitant »

Requérant(e)	
Titre:	Société :
Nom:	Prénom:
Adresse:	NPA/Lieu:
Email (utilisé pour le compte eCarUp) :	
A titre indicatif (optionnel) :	
N° Plaques :	Modèle véhicule :
TARIF PREFERENTIEL 2025 «HABITANT»:	CHF 0.45 / kWh*
Informations: https://www.epalinges.ch/transport-public/electromobilite	
Pour activer le droit à un tarif préférentiel, le requérant doit d'abord s'inscrire sur	
le réseau eCarUp via l'application eCarUp, car l'activation de ce tarif n'est possible qu'après	
cette étape préalable d'inscription. L'inscription nécessite uniquement une adresse email et	
un moyen de paiement.	
La demande du tarif préférentiel est à tran	
<u>energie@epalinges.ch</u> .	
Anrès vérification de la demande, le Service de l	/urhanisma architectura et énergie procèdera
Après vérification de la demande, le Service de l'urbanisme, architecture et énergie procèdera à l'activation du droit au Tarif préférentiel « Habitant », et en informera le requérant par	
courriel.	
Vous pourrez ainsi accéder à l'ensemble des bornes publiques d'Epalinges à un tarif	
avantageux mais également à l'ensemble des bornes du réseau eCarUp au tarif public sans	
frais de roaming. Astuce pour s'affranchir des frais de roaming sur les bornes non intégrées	
nativement au réseau eCarUp : créez un compte chez les autres opérateurs tels que	
Swisscharge, MOVE et EVPass-Shell et procédez à la charge via l'application de l'opérateur de la borne. Pour cela, soyez attentif au logo de l'opérateur collé sur la borne.	
la borne. Pour cela, soyez attentir au logo de re	peraceur cone sur la borne.
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et l'engagement de	
confidentialité du réseau eCarUp (mentions légales - eCarUp AG) et les accepte. Je confirme	
l'exactitude des informations renseignées sur le présent document.	
	present document.
Lieu et date :	Signature du requérant :

*Tarif applicable aux bornes publiques d'Epalinges uniquement au 19.09.2025. Tarif soumis à modification en fonction de l'évolution des prix de l'électricité. Amende et pénalités en cas de durée de stationnement non respectée : disque obligatoire et libération obligatoire de la place de parc dans les 30 minutes suivant la fin de la charge et au maximum à la fin de la durée de stationnement autorisée.

Réservé à l'administration